

AD84 : E dépôt Bédoin BB 8, fol 372-368v (le registre folioté a été retourné pour qu'y soit copié ce texte, d'où une numérotation régressive)

Extrait de la réponse au mémoire du sieur Thibault sur la manière de couvrir l'église de Bédoin

Art. 1<sup>er</sup>

Il est présenté par les devis...

Monsieur Mignard cognoissoit trop bien la bonne manière de battir pour se tromper dans la construction de l'église de Bédoin et les nouveaux auteurs dont parle le sieur Thibault n'ont dit d'une manière différente que ce que Vitruve<sup>1</sup>, et après luy nombre d'excellents architectes, et une expérience consommée avoient appris a monsieur Mignard.

Art. 2<sup>e</sup>

On ne croit pas nécessaire...

Le bon sens, la raison ne permettent pas qu'on ignore qu'afin qu'une voûte bien faite puisse être en l'arc et conservit la figure de son cintre, il faut donner aux murs et aux contreforts sur lesquels elle prend racine une épaisseur et une long[ue]ur proportionnée à la largeur de la voûte et à sa hauteur, ce qui dépend du poids de la pierre de taille et de celui des matériaux dont ils sont construits ; étant évident qu'un mur fait avec une pierre légère comme celle de Villeneuve<sup>2</sup>, pèse moins et par conséquent fait un moindre effort, qu'un semblable mur fait avec une pierre plus pezzante telle qu'est celle de Crillon<sup>3</sup>, et le moilon dont on a construit l'église de Bédoin, comme peut s'en instruire le sieur Thibault dans Belidor liv. 2 chap. 2, 3 et 4 de la *Science des ingénieurs*<sup>4</sup>, s'il scait assés de géométrie et d'analyse pour cela.

Art. 3<sup>e</sup>

Il n'est pas non plus possible...

Un architecte ne doit pas ignorer que le poids de la taille du moilon et des autres matériaux dont on construit un ouvrage étant comme il y a des règles pour déterminer dans tous les cas possibles la long[ue]ur et l'épaisseur des contreforts et des murs qui doivent porter une voûte de quelque largeur qu'elle puisse être soit qu'elle soit a plein cintre, soit qu'elle soit surbaissée, ou surhaussée et qu'on trouve ces règles dans plusieurs hauteurs, et surtout dans la *Mécanique* de La Hire<sup>5</sup>, dans les *Mécaniques* de Parant<sup>6</sup> et dans ses *Essays et recherches de*

---

<sup>1</sup> Vitruve (Vitruvius, Marcus V. Pollio) mort probablement vers 26 av. J. C., auteur du *De Architectura* dédié à l'empereur Auguste dont Claude Perrault donna une nouvelle traduction française en 1673 sous le titre *Les Dix livres d'architecture*.

<sup>2</sup> Villeneuve-lès-Avignon (Gard) ar. Nîmes, ch.-l. cant.

<sup>3</sup> Crillon-le-Brave (Vaucluse), ar. Carpentras, c. Mormoiron.

<sup>4</sup> Belidor, Bernard Forest de (1697-1761), *La science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile...*, Paris, C. Jombert, 1729. Livre II, « De la mécanique des voûtes », les chapitres 2, 3 et 4 traitent respectivement « De la manière de calculer l'épaisseur des piédroits des voûtes en plein cintre » ; « De la manière de trouver l'épaisseur des piédroits des voûtes surbaissées, en tiers point, en plate bande... » ; « ...des règles pour trouver l'épaisseur des piédroits des voûtes de toute sorte d'espèce, par le seul calcul des nombres pour l'intelligence de ceux qui ne savent pas l'algèbre ».

<sup>5</sup> La Hire, Philippe de (1640-1719), mathématicien, géomètre et astronome, professeur de mathématiques au Collège de France, membre de l'Académie des sciences (1678), *Traité de mécanique où l'on explique tout ce qui est nécessaire dans la pratique des arts, et les propriétés des corps pesants, lesquelles ont un plus grand usage dans la physique*, Paris, J. Anisson, 1695, réédité en 1729.

<sup>6</sup> Parent, Antoine (1666-1716), Membre de l'Académie royale des Sciences, *Elémens de mècheanique et de physique où, L'on donne geométriquement les principes du choc & des équilibres entre toutes sortes de corps avec l'explication naturelle des machines fondamentales*, Paris, F. et P. Delaulne, 1700.

*méthaphisique (sic) et de phisique*<sup>7</sup> comme aussy dans Belidor liv. 2 chap. 2, 3 et 4 de la *Science des ingénieurs*.

Art. 4<sup>e</sup>

Enfin la solidité du terrain

Un architecte peut également s'asseurer de la bonté du terrain qu'il trouve en creusant ses fondations, en les fondants dans le ferme même et suppléer par son habileté a ce qu'il y trouve de défectueux soit que le fond soit une terre vierge et non éventée soit que ce soit une terre glaise ou p[ota]sse, un gravier abrevé ou sec, un fond de cailloux, un sable dur, mouvant, sec ou abrevé, un marais ou enfin un tuf, un roc vif ou plein de souches etc. Les livres des architectes anciens et modernes sont pleins des moyens qu'il faut prendre dans tous les cas possibles pour construire solidement les fondations et avec toute la seureté imaginable. Les fondations de l'église de Bédoin ont été construites avec toutes les précautions requises d'autant mieux que depuis plus de 22 ans que l'on a commencé d'élever cet édifice sur ses fondations on ne s'est pas apperceu qu'il se soit démenti en aucun endroit d'ou l'on voit que M. Mignard et le père du sieur Thibault<sup>8</sup> avoint prouvé dans la construction de cette église tout ce qui étoit nécessaire tant pour établir solidement ses fondations, que pour donner aux murs et aux contreforts, l'épaisseur et la long[u]eur requise, par rapport a la hauteur et a la largeur de l'édifice.

Art. 5<sup>e</sup>

La pierre dont on a été obligé de bâtir l'église...

La pezanteur de la pierre doit être comptée pour rien, d'abord que la longueur et épaisseur des contreforts a été établie, comme nous l'avons déjà dit art. 2 et 3, d'autant mieux qu'une voûte à lunette, telle que doit être celle de l'église de Bédoin, avec ses arcs doubleaux ne portent que sur les pilliers de lad. église ou se fait tout son effort, lesquels pilliers, joints à la profondeur et à l'épaisseur des murs des chapelles et de l'église, forment de contreforts au moins de trois cannes un pan de longueur<sup>9</sup> et de quatre pans deux tiers d'épaisseur<sup>10</sup> chacun, ce qui est plus que suffisent pour résister à la poussée d'une voûte à lunette de six cannes de largeur<sup>11</sup> - qui de plus est à plein cintre. D'autant mieux que les contreforts ne font ensemble qu'un même corps avec les murs du fond des chapelles et leur voûtes qui prennent racine dessus. Il ne soit pas nécessaire de faire mention de la longueur parce que, si la difficulté avoit lieu, elle se trouveroit dans une plus courte comme dans une plus longue, ce qui est contraire à l'expérience.

Art. 6<sup>e</sup>

Les murs de cette église n'ont que quatre pans d'épaisseur<sup>12</sup>...

---

<sup>7</sup> Parent, Antoine, *Essais et recherches de mathématique et de physique. Nouvelle édition augmentée d'un troisième volume, & d'un tiers au moins en chacun des deux premiers. Troisième volume. Qui contient 32 memoires de mathématique & de physique, dont un tiers environ ont été lûs dans l'Académie royale des sciences. Des remarques & suppléments sur quelques auteurs illustres, des relations d'histoire naturelle, des expériences & des tables sur differens sujets; avec des éclaircissemens & suppléments pour ce troisiéme volume, qui contiennent plusieurs choses nouvelles & considerables*, Paris, de Nully, 1713, 3 vol. [première édition Paris, 1705].

<sup>8</sup> Pierre Thibault (v. 1658-1719), maçon puis architecte avignonnais, père de Pierre Thibault et de Pierre Thibault cadet. Il dressa avec Pierre Mignard, le devis de l'église de Bédoin dont le prix-fait fut passé entre la ville de Bédoin et le maçon avignonnais Joseph Mottard, le 24 avril 1708. Caution de ce maçon lors du prix-fait, ce dernier se désista en sa faveur le 30 avril 1710. Sur cet architecte voir Alain Breton, « Les trois Pierre Thibault », *Annuaire de la Société des amis du Palais des Papes*, 1990-1991, p. 15-44.

<sup>9</sup> Environ 6,15 m.

<sup>10</sup> Env. 1,17 m.

<sup>11</sup> Env. 11,81 m.

<sup>12</sup> Env. 0,98 m.

L'épaisseur des murs, étant de quatre pans dans cette église, est plus que suffisante attendu qu'ils ne portent rien, ils servent seulement à lier la partie supérieure des contreforts au dessus de la voûte des chapelles et par conséquent à les affermir davantage et, par là, les rendre plus solides et plus propres à résister à la poussée des lunettes de la voûte et de ses arcs doubleaux tout à la fois.

[fol 371v]

Art. 7<sup>e</sup>

Le moilon, la chaux et le sable

Le moilon que l'on employe dans la battisse de l'église est très bon. Il n'est pas nécessaire de citer Savot et Blondel puisqu'il n'a point les vices que le sieur Thibault veut luy attribuer. On voit assés le contraire de ce qu'il dit dans de murs anciens à Bédoin, battis de la même pierre, avec la chaux et le sable du lieu qui sont encore très solides et cette longue expérience est au dessus de toute phisique. Il n'y a personne qui puisse mieux scavoir que le sieur Thibault si les murs de cette église ont été élevés avec toute l'attention, la solidité et la précaution que demande la bonne manière de battre, et si on s'est servi d'un bon mortier car, si on ne l'a pas fait, on a trompé la communauté et elle est en droit de se plaindre, et de faire démolir et refaire toutes les malfaçons aux dépens de l'entrepreneur. Je ne trouve aucun défaut dans les matériaux. La chaud de Bédoin étant très bonne, on doit en attendre un bon mortier pourveü qu'elle soit employée avec la quantité de sable requise et le tout suffisamment abbrevé et corroyé jusques à ce que les espèces soient parfaitement confondües.

Art. 8<sup>e</sup>

Les fondations

L'église de Bédoin n'a pas été construite sur la pente du rocher où elle est, mais sur un plan de niveau d'environ seize pans<sup>13</sup> de largeur, du midy au septentrion, et de vingt cinq de longueur<sup>14</sup>, du midy<sup>15</sup> au couchant, que l'on a coupé dans la pente de ce rocher sur lequel on a élevé cet édifice de douze cannes de largeur<sup>16</sup>, y compris les chapelles, sur environ vingt une de longueur<sup>17</sup>, de sorte qu'il reste une rue de deux cannes de largeur<sup>18</sup> de chasque cotté de l'église sur le plan où elle a été bastie et on a ensuite creusé dans ce plan les fondations de cette église. Ainsy, elle ne scauroit s'affaisser plus d'un cotté que d'un autre ; le terrain ayant partout une égale solidité parce que le rocher sur lequel est construite l'église est un composé de plusieurs couches, les unes sur les autres, d'une espèce de saffre verre<sup>19</sup>. Et dans l'entredeux de ses couches, c'est un sable endurci qui seroit, sans<sup>20</sup> les couches du rocher, un fond très solide pour établir de fondations, parce que ces couches ont pour l'ordinaire beaucoup d'épaisseur et que le fond est ordinairement une couche de sable fort, ce qui fait tout ensemble un fond très solide qui rend l'église de Bédoin inébranlable sur ses fondations.

Art. 9<sup>e</sup>

Les concavités autour de l'église...

Il n'est pas non plus difficile de répondre à l'objection que le sieur Thibault fait sur les concavités qui se trouvent dans ce rocher, du cotté méridional de cette église.

---

<sup>13</sup> Sic pour « cannes », soit env. 31,5 m.

<sup>14</sup> Env. 49,21 m.

<sup>15</sup> Sic pour « levant ».

<sup>16</sup> Env. 23,62 m.

<sup>17</sup> Env. 41,34 m.

<sup>18</sup> Env. 3,94 m.

<sup>19</sup> Vitrifié ?

<sup>20</sup> Sous ?

Toutes les concavités consistent en trois caves faites à main d'homme dont l'une passe sous le milieu de la fondation du mur du fond d'une chapelle (celle-cy est à M. de la Magdeleine<sup>21</sup>), la seconde (qui est au nommé Reynard<sup>22</sup>) est éloignée de plus de douze pans<sup>23</sup> de l'encoigneure méridionale de la façade et la troisième, qui est aussy éloignée de douze pans au moins du contrefort méridional du mur du presbitère, étoit d'une maison qu'on fut obligé de démolir pour construire l'église, il y a encore de maçonnerie au-dedans.

Il fut ordonné en 1730<sup>24</sup>, dans le travers de la cave de M. de la Magdeleine, un mur de quatre pieds d'épaisseur<sup>25</sup> sous la fondation du mur du fond de la chapelle sous laquelle le hazard a fait que cette cave pénètre, avec un arceau de taille au-dessus de la porte qu'on a laissé dans le milieu de ce mur afin qu'on eut la liberté de communiquer d'un bout à l'autre de cette cave. La portée des voussoirs de cet arceau est d'environ deux pieds<sup>26</sup>, le mur a été fait comme il a été ordonné.

Cette cave et sa voûte sont taillés dans le même rocher que les fondations de l'église sur la largeur d'environ deux cannes<sup>27</sup> et les contreforts de l'église n'y portent pas dessus.

D'ailleurs, il y a au moins une canne d'épaisseur<sup>28</sup> de rocher entre la fondation et le sommet de la voûte de la cave, d'où l'on voit que cette cave ne peut s'agrandir d'elle-même mais seulement à main d'homme ; le rocher étant assés dur pour n'être pas dissous par l'humide - quoy que veuille dire le sieur Thibault - puisque c'est de ce même rocher que l'on prend le moilon dont on a bâti l'église que le sieur Thibault dit être de pierre à feu.

On ordonna également, en 1730, qu'il seroit fait un mur de quatre pieds d'épaisseur<sup>29</sup> dans le fond de la cave du nommé Le Renard, lequel n'est pas à la rigueur nécessaire mais seulement pour éviter que led. Reynard et les siens, à l'avenir, ne voulussent creuser plus avant dans le rocher [fol 371] du cotté de l'encoigneure méridionale de la façade de l'église.

Un des maçons qui a travaillé aux fondations de cette église et qui travaille actuellement à Bédoin nous a assuré que l'encoigneure méridionale de la façade étoit au moins de seize pans<sup>30</sup> de profondeur et par conséquent a même profondeur que la cave du Reynard ; que cette fondation est établie sur le roc vif comme le reste des fondations de cette église, ce que deux prêtres qui ont veu battir toutes les fondations nous ont assuré avec un grand nombre d'autres personnes.

Dans la troisième cave, quoy que éloignée de plus de douze pans<sup>31</sup> du contrefort méridional du presbitère, dont les fondations ont été creusées dans le rocher même il seroit à propos d'y prendre les mêmes précautions que l'on ordonna à celle du Reynard, non que cela soit nécessaire, attendu que l'entrée de celle-cy sera toujours bouchée, mais seulement pour calmer dans l'esprit du peuple les allarmes que les faibles raisonnements du sieur Thibault peuvent luy avoir causé. Je ne parle que du peuple car il n'est pas à présumer que les personnes qui ont un peu de raison en ayant eu la moindre atteinte veu que le sieur Thibault s'est ravisé un peu tard de le dire et qu'un silence d'environ vingt années fait assés voir que si aujourd'huy il crie contre ces concavités ce n'est que pour trouver des raisons pour ne pas faire une voûte qui luy paroît onéreuse et pour tâcher de porter la communauté à luy en

---

<sup>21</sup> Maison d'Alexandre de Filieul, seigneur de la Madeleine.

<sup>22</sup> Il s'agit alors de la maison des héritiers d'Esprit Reynard.

<sup>23</sup> Env. 2,95m.

<sup>24</sup> Antoine D'Allemand fait ici allusion aux décisions prises suite à un rapport d'experts du 15 mai 1730 et que reprend la transaction du 20 mai 1730 (Arch. dép. de Vaucluse : 3 E 17/832, fol 222v-234). Voir annexe 4.

<sup>25</sup> Env. 1,30m.

<sup>26</sup> Env. 0,65m.

<sup>27</sup> Env. 3,94m.

<sup>28</sup> Env. 1,97m.

<sup>29</sup> Env. 1,30m.

<sup>30</sup> Env. 3,94m.

<sup>31</sup> Env. 2,95m.

augmenter le prix pour la finir ou pour l'engager, par une autre manière de couverture, à une plus grande dépense et se tirer par là plus facilement d'affaire.

Art. 10<sup>e</sup>

Lorsque M. Constant<sup>32</sup> fit jouer le pétard...

La maison de M. Constant, prêtre du lieu de Bédoin, est éloignée de quatre cannes<sup>33</sup> du mur du presbytère. Le sieur Thibault assure que les mines que M. Constant a fait jouer pour rompre quelques souches de rocher sur lequel il a bâti sa maison, parce qu'elles l'incommodaient pour faire sa cuisine, avoient ébranlé toute l'église et qu'il crent qu'elle luy alloit tomber dessus. Icy le sieur Thibault pour vouloir trop exagérer ne prouve rien, parce qu'il n'est pas possible que quatre mines chargées d'un carteron de poudre<sup>34</sup> chacune, comme M. Constant nous l'a assuré - foy de prêtre - avec d'autres personnes, ayent pu causer un si grand désordre dans un corps de bâtiment aussi grand et aussy solide qu'est celui de l'église de Bédoin. J'ay vu jeter nombre de bombes dans plusieurs sièges où je me suis trouvé, j'ay vu les effets qu'elles ont produits et il ne me paroît pas que quatre bombes - qu'on appelle de Comminges - qui sont de cinq cents trente livres<sup>35</sup> pezant chacune, y compris les quarante livres poudre<sup>36</sup> qu'il a dedans pour les faire crever, avoient tombé autour de cette église elles n'auroient pas causé un ébranlement aussy considérable que le sieur Thibault prétend qu'ont fait ces quatre mines chargées d'un carteron de poudre. Ce qui prouve évidemment que tous les désordres prétendus ne se réduisent à autre chose qu'à la frayeur que luy causa le bruit de ces mines et d'ailleurs on ne voit non plus de fente dans le corps de cette église qu'il en paroisoit en 1730 lorsque M. Bonavisa<sup>37</sup>, auditeur domestique de Monseigneur D'Elci<sup>38</sup>, avec quelques autres messires se portèrent à Bédoin pour terminer par une transaction<sup>39</sup> les différents procès survenus entre la communauté et le sieur Thibault. Dans laquelle transaction on régla, sur le rapport des experts nommés de part et d'autre, les indemnités au sieur Thibault de qu'avoient souffert dans le temps des procès des cintres et échaffaux et autres eustensilles nécessaires pour la construction de l'église et de sa voûte, de même que l'ordre que le sieur Thibault devoit tenir soit en voûtant l'église et ses chapelles, dans son pavé, le perron, le devant de sa façade et son couronnement, soit enfin dans l'élévation du clocher, de même que la forme et l'ordre des paiements qu'on luy fairoit à l'avenir, en observant les conditions contenues dans chaque article de cette transaction.

Ce n'est point en faisant jouer la mine que M. Constant a découvert la cave qui est derrière le mur du presbytère, dans laquelle il a fondé une partie de la façade de sa maison, mais en

---

<sup>32</sup> Jean Esprit Constant, désigné comme prêtre secondaire de la paroisse de Bédoin entre 1727 et 1735 au moins. Il fut, le 2 juin 1727 député par la ville avec une autre personne pour vérifier l'état d'avancement des travaux menés par Pierre Thibault au chantier de l'église (Arch. dép. de Vaucluse : BB 8, fol 170v). Voir annexe 5.

<sup>33</sup> Env. 7,87m.

<sup>34</sup> Quarteron poids équivalent à un quart de livre soit 0,1 à 0,95 kg.

<sup>35</sup> La livre pesait de 0,403 à 0,38 kg (suivant qu'il s'agisse de poids de gros ou de détail). Chaque bombe faisait donc dans les 213,59 à 201,4 kg.

<sup>36</sup> 40 livres, soit de 16,12 à 15,2 kg.

<sup>37</sup> L'abbé Paolo Bonavisa, auditeur domestique du vice-légat d'Avignon Rainero d'Elci, fut commis par ce dernier en 1729 pour régler le différend qui existait entre la communauté de Bédoin et Pierre Thibault (Arch. dép. de Vaucluse : 3 E 17/832, fol. 222v). Il fut pro-dataire d'août 1721 à octobre 1724 puis de mai à novembre 1727 (voir B. Thomas, *Répertoire numérique détaillé de la série A. Légation d'Avignon (XVIe - XVIIIe siècles)*, Avignon, 2004, p. 264)

<sup>38</sup> Rainero, des comtes d'Elci, vice légat d'Avignon de mai 1719 à octobre 1730, référendaire de l'une et l'autre signature, clerc de la chambre, ancien gouverneur de Lorette et conservateur des archives ecclésiastiques deviendra par la suite archevêque in partibus de Rhodes (22 novembre 1730) puis nonce apostolique auprès du roi de France (2 janvier 1731) et cardinal (1738). Il était à sa mort (1761) doyen du Sacré Collège (voir B. Thomas, *Op. cit.*, p. 258).

<sup>39</sup> Il s'agit de la transaction passée le 20 mai 1730 par devant le notaire de Bédoin Esprit François Faulcon et dont l'acte est conservé aux Archives départementales de Vaucluse sous la cote 3 E 17/832, fol. 222v-234.

faisant tomber un bloc de rocher qui occupoit une partie de son terrain, lequel en tombant creva la voûte de cette cave.

[fol 370v]

Art. 11<sup>e</sup>

Comme il arriva au Val-de-Grâce<sup>40</sup>

Le sieur Thibault cite icy ce qui arriva dans la construction du Val-de-Grâce. Les concavités qui y sont dessous sont des carrières dont on avoit tiré de pierres de taille et dont les voûtes ne se trouvent pas asses fortes pour résister au fardeau d'une masse aussy grande que celle de l'église et du dôme du Val-de-Grâce, qui est un des plus grands que nous ayons en France. On remédia à cet inconvénient en soutenant les voûtes de ces carrières avec des pilliers et on continua ensuite d'élever l'édifice qui, depuis ce temps là, n'a fait aucun mouvement et il n'y a pas même apparence qu'il en fasse à l'avenir. On a usé du même remède dans la cave de monsieur de la Magdeleine. Ce que ledit sieur Thibault dit de la tour de Mestry<sup>41</sup>, dans le territoire de Venise, rapporté par Léon Baptiste Albert<sup>42</sup> dans son *Architecture* est une chose qui n'est pas impossible. Si on connoissoit la qualité du terrain sur lequel cette tour avoit été bâtie, on pourroit trouver les raisons qui en ont été la cause. Il semble, de la manière dont s'explique icy le sieur Thibault, qu'on ne doit plus élever d'édifices dans la crainte qu'ils ne s'écroulent ou que leur fondations ne plient sous le poids de leur masse, quand même elles seroient établie sur un rocher vif.

Art. 12<sup>e</sup>

De ce dessus il est sensible...

Le presbitère de l'église de Bédoin est couvert d'un cul de four qui prend racine sur des murs de quatre pans d'épaisseur<sup>43</sup>, lequel mur, joint à ses contreforts (qui sont de quatre pans deux tiers d'épaisseur<sup>44</sup>, espacés également, et d'une canne de longueur<sup>45</sup>) forment une masse assés solide pour résister à la poussée du cul de four, qui n'est que d'environ quatre [cannes] un cart de diamètre<sup>46</sup>. Ainsy, la voûte de l'église, étant de six cannes de largeur<sup>47</sup>, est tenue en raison par de contreforts de quatre pans et deux tiers d'épaisseur<sup>48</sup> et de trois cannes un pan au moins de longueur<sup>49</sup>, et en même temps affermis par les murs du fond des chapelles et par le poids de leur voûte qui y prennent racine dessus. Il est évident que le tout ensemble est suffisamment solide pour porter une voûte à lunette telle que doit être celle de l'église de Bédoin, comme il paroît par tout ce que nous avons dit cy-dessus.

art. 13e

Faire une voute poutrelle de quatre ou cinq poulces d'epaisseur

Le sieur Thibault propose de couvrir cette eglise avec une voute faite de platre et de bois, et ensuite recouverte d'une charpente a thuilles moüilles ou a bain de mortier, outre que cette

---

<sup>40</sup> Église du monastère fondé par Anne d'Autriche, dont la première pierre fut posée le premier avril 1645 et dont les plan sont dus à François Mansart.

<sup>41</sup> Mestre (prov. de Venise).

<sup>42</sup> Leon Battista Alberti (Gênes, 1404 - Rome, 1472), auteur de plusieurs traités en latin et en italien dont le *De re aedificatoria*, édité à Florence en 1485 et traduit en français dès 1553 sous le titre *L'Architecture et l'Art de bien bastir*.

<sup>43</sup> Env. 0,98m.

<sup>44</sup> Env. 1,15m.

<sup>45</sup> Soit 1,9685m.

<sup>46</sup> Env. 8,37m.

<sup>47</sup> Env. 11,81m.

<sup>48</sup> Env. 1,15m.

<sup>49</sup> Env. 6,15m.

espece de voute ne seroit pas d'une longue durée elle engageroit la communauté a l'avenir dans des depenses presque journalieres parceque ces voutes sont sujettes a se fendre a cause que l'humide du platre fait tourmenter les courbes necessaires pour former les lunettes, comme aussy les eaux des pluyes qui venant a penetrer un toit qui peut estre facilement derangé pourriroit bientot les courbes et le platre de cette voute ce qui arriveroit infalliblement dans celle cy et meme plus souvent que dans toute autre eglise couverte de cette maniere attendu que du cotté du septentrion le rocher qui a ete taillé de cinq cannes au moins de profondeur pour faire le rez-deschaussée de l'église est beaucoup plus elevé que les voutes des chapelles et le haut de ce rocher n'étant éloigné que d'environ trois cannes des contreforts les enfans auroint d'abort brisé le toict de cette eglise avec les pierres qu'ils auroint la liberté d'y jeter dessus comme on le voit deja sur les voutes des chapelles qui en sont toutes couvertes, et par là donneroient entrée aux eaux de pluyes par les reins de la voute et causeroient bientot sa ruine.

art. 14e

Exemple de l'église parroissiale de Sainte-Magdeleine d'Avignon

L'église de Saint-Magdeleine d'Avignon n'est point un exemple pour celle de Bedoin parce que l'église de Sainte-Magdeleine n'ayant point de contrefort a été imprudemment voutée, et puis qu'aujourd'huy elle ne tend a sa ruine que par le defaut de contreforts comme le dit le sieur Thibault l'église de Bedoin ayant des grands contreforts et tres solides, peut souffrir la voute que M. Mignard a ordonné dans son devis avec la couverture qui fut ordonnée en 1730. Si les reins des voutes sont garnis d'une bonne maçonnerie faite avec un bon mortier et leurs joints trop amaigris sur l'extrados de cette voute bien garnis des coins faits de sapin rouge ou avec de cailloux plats de riviere enfoncés a coup de maillet et ensuite duement abrevé d'un coulis de mortier un peu gras le tout recouvert de dales minces a double joint sur le devant et dans les cottés bien amaigris au dessus, et gras au dessous afin de les pouvoir cimenter si les dales sont posées suivant la pente des lunettes et sur celles des contreforts pour faire ecouler les eaux pluviales par les gargouilles posées a bain de mortier et a doubles joints sur la tete [fol 370] des contreforts pour les porter au dehors du mur du fond des chapelles, dez lors il me paroît que les eaux ne pourront pas penetrer dans la voute et supposé qu'avec le temps elles vinsent a y penetrer dedans on peut facilement cimenter les joints de la maniere qu'on l'a ordonné en 1730 on voit un grand nombre d'église ou cela arrive cependant leurs voutes quoyqu'anciennes n'ont pas encore croulé.

art. 15e

De diverses anciennes eglises

Le sieur Thibault nous cite icy les eglises de Saze, de Lodun, de Chateareynard, celle de Nove qui ont deja souffert pendant plusieurs siecles les injures du temps et qui apparemment ont été fort negligées si elles sont aussy en desordre qu'il le dit, comment pourra-t'il autoriser le raisonnement qu'il pretend nous faire contre celle de Bedoin que par l'experience de plusieurs siecles, ce qui est fort au dessus de la vie ordinaire des hommes. Il est vray que l'église de Bedoin etant une fois voutée et les reins de ses lunettes garnis d'une bonne maçonnerie on la negligeoit jusques a l'excés l'eau des pluyes pourroit avec le temps penetrer dans sa voute et corrompre de ses voussoirs ce qui causeroit la chute de la lunette dans laquelle cela arriveroit, et lorsque l'on a trouvé des voutes que les racines des plantes ou des arbrisseaux ont penetré aussy avant que le sieur Thibault dit de l'église des R. Penitents bloeux d'Avignon et autres qu'il cite c'est parce que les reins des voutes de ces eglises n'ont pas été garnis d'une bonne et solide maçonnerie mais seulement de decombres comme je l'ay vû dans les restes de plusieurs anciennes voutes que l'on avoient demolies.

art. 16e

Des batiments antiques d'Italie

Il cite encore les batiments antiques qu'il a vû en Italie, il semble meme de la maniere qu'il parle qu'il les a tous vûs parlons seulement des deux des plus connus, il aura sans doute vû que les eaux des pluyes ne penetrent point dans la voute du temple de Mars qui est devant le Dome de Florence non plus celle du Pantheon a Rome et dans celles d'un grand nombre d'autres edifices antiques dont le detail seroit ennuyeux.

art. 17e

La communauté est bien persuadée de la verité

La communauté de Bedoin est tres persuadée de la verité de tout ce que l'on vient de dire pour faire voir que les contreforts et les murs de la nouvelle eglise sont d'une solidité au dela de ce qui est necessaire pour soutenir la voute et pour resister a la poussée contre le sentiment du sieur Thibault et comme on l'a suffisamment prouvé lad. communauté ne souhaite autre chose si non que le sieur Thibault finisse la voute de lad. eglise et la fasse comme elle a été ordonnée dans le devis qu'en a donné M. Mignard et qu'on la couvre comme on le jugea a propos en 1730 ainsy qu'il appert par l'acte passé entre la communauté et le sieur Thibault et que lad. voute après avoir été decintrée soit reconnüe bonne par des experts indifferents et non reconnüe étant cintrée comme le demande le sieur Thibault, demande qui luy fait un tort infini et dont il connoit assés le ridicule et les consequences pour m'epargner la peine de les rapporter icy.

art. 18e

Le sieur Thibault ne demande pas autre chose

D'ou il resulte qu'il n'est point de personne pour peu qu'elle soit versée dans l'art de batir qu'ayant lu sans prevention les raison rapportées cy dessus contre l'écrit dud. sieur Thibault ne conclue que les murs et les contreforts de l'église de Bedoin ne soient d'une force plus que suffisente pour porter la voute que M. Mignard a ordonné et qu'il doit la finir incessamment attendu que dans Bedoin l'église et le peuple souffrent également, il est d'autant plus facile au sieur Thibault de faire cette voute que les trois arcs doubleaux sont déjà faits et qu'il ne reste plus que les lunettes a faire.

[fol 369v]

Copie du Mémoire servant à prouver que l'on ne doit pas couvrir l'église de Bédoin<sup>50</sup> de la manière qui est porté par le devis<sup>51</sup> et suivant M. Thibault<sup>52</sup>

Art. 1<sup>er</sup>

Il étoit porté par le devis que l'église sera voûtée et la voûte couverte de bards<sup>53</sup>. L'on convient que M. Mignard<sup>54</sup> qui a fait le devis étoit un très habile homme mais il n'étoit pas infallible et il pouvoit ignorer certaines choses que l'expérience et de nouveaux auteurs qui ont paru sur cette matière ont appris à M. Thibault.

---

<sup>50</sup> Bédoin (Vaucluse), ar. de Carpentras, c. Mormoiron.

<sup>51</sup> Prix-fait passé chez le notaire de Bédoin Pierre Chapoton, le 24 avril 1708 (AD84 : 3 E 17/792, fol 389).

<sup>52</sup> Pierre Thibault (1684-1763), peintre et architecte avignonnais, fils de Pierre Thibault dit Lapierre, dit Saumur, également architecte, et frère de Pierre Thibault cadet, dit Lapierre. Sur cet architecte, chevalier de Saint-Jean de Latran, ingénieur et architecte de la Révérende Chambre Apostolique, voir Alain Breton, « Les trois Pierre Thibault », *Annuaire de la Société des amis du Palais des Papes*, 1990-1991, p. 15-44.

<sup>53</sup> Bard : du provençal *bard*, dalle de pierre taillée servant en pavement comme en couverture.

<sup>54</sup> Pierre Mignard (1640-1725), peintre et architecte avignonnais, fils du peintre Nicolas Mignard, membre de l'Académie royale d'architecture, parrain de Pierre Thibault (chevalier de Saint-Jean de Latran). Il est l'auteur, avec Pierre Thibault père, des articles du devis de la nouvelle église de Bédoin, en 1708.



Art. 2<sup>e</sup>

On ne croit pas nécessaire de dire qu'il faut qu'il y ayt une proportion entre la grandeur d'une voûte et la force des murailles qui la soutiennent, le bon sens apprend cela.

Art. 3<sup>e</sup>

Il n'est pas non plus possible de donner une règle fixe pour déterminer quelle doit être la butée nécessaire pour supporter une voûte ; dans tous les cas qui arrivent, cela dépendant de bien de choses sçavoir : du plus ou du moins de la pezanteur des pierres qui forment lad. voûte, qui la rendent plus ou moins pezante ; de la bonté de la chaux et du sable qui composent le mortier, lequel étant joint avec les pierres dans la bâtisse, ne fait qu'un corps et le soutient comme luy-même.

Art. 4<sup>e</sup>

Enfin de la solidité du terrain qui se trouvant d'une égale consistance partout fait que le poids d'un édifice ne fait pas plus d'effort d'un cotté que d'un autre et s'il s'affaisse, il s'affaisse également partout. Cela manque dans le cas présent et c'est ce que M. Mignard ne pouvoit pas prévoir du moins entièrement.

Art. 5<sup>e</sup>

La pierre dont on a été obligé de bâtir l'église est plus pezante et par là le poids de la voûte devient beaucoup plus grand qu'il ne seroit en cette ville ou la pierre est légère. La voûte avec la battisse dans les flancs et une bardaison<sup>55</sup> par dessus sont d'un poids des plus énormes pour une église, surtout fort grande et fort élevée - ayant dix cannes<sup>56</sup> de haut et six cannes de large<sup>57</sup> sans y comprendre l'enfoncement des chapelles de chaque cotté pour vingt une cannes de long<sup>58</sup>. La largeur et la hauteur de la voûte demandent encore plus de butée.

Art. 6<sup>e</sup>

Cependant les murailles n'ont que quatre pans<sup>59</sup> d'épaisseur. Il est vray qu'il y a de contreforts pour servir de butée, mais il est d'autant plus à craindre que cela ne soit pas suffisent, que la battisse, quoyque faite avec toute l'attention et la précaution possibles, n'est pourtant pas bonne par le défaut des matériaux.

Art. 7<sup>e</sup>

Et premièrement de la pierre de moilon qui est une pierre roche tirant de la pierre à feu dont les grains sont extrêmement serrés, et d'autres qui sont de la qualité du gris - voyés la-dessus M. Savot, page 116, intitulé *L'Architecture françoise*<sup>60</sup> avec les notes de M. Blondel<sup>61</sup>, où de

---

<sup>55</sup> Bardaison, du prov. *Bardesoun, bardasou*, dallage de pierres (*bards*) posé dans ce cas en couverture.

<sup>56</sup> Canne : unité de longueur mesurant alors, dans la région de Carpentras, 1,9685 m. 10 cannes soit 19,68 m.

<sup>57</sup> Soit 11,81 m environ.

<sup>58</sup> soit 41,34 m environ.

<sup>59</sup> Pan : unité de longueur équivalente à 1/8e de canne soit 0,2461 m. 4 pans soit 0,98 m environ.

<sup>60</sup> Louis Savot (1570-1640), médecin du roi, auteur de *L'Architecture françoise des bastiments particuliers*, Paris, S. Cramoisy, 1624.

<sup>61</sup> Pierre Thibault n'utilise pas la première édition de *L'Architecture françoise des bastiments particuliers*, Paris, S. Cramoisy, 1624, mais la seconde augmentée de « plusieurs figures et des notes de monsieur Blondel (...) » publiée à Paris chez la veuve et C. Clouzier, Pierre Aubouïn, Jacques Villery et Pierre Emery, en 1685. François Blondel (1618-1686), architecte, alors désigné comme « membre de l'Académie royale des sciences, Directeur de celle que le roi a établie pour l'Architecture et Maître de Mathématique de Monseigneur le Dauphin », auteur d'un *Cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture*, Paris, P. Auboin et F. Clouzier, 1675-1683. P. 116 de ce volume, il est écrit : « Les pierres trop dures ne sont propres à bien prendre, & aspirer le

telles pierres sont expressement déffendües comme très mauvaises, attendu qu'elles ne peuvent prendre le mortier ny attirer à soy son humidité, en se communiquant leurs sels relectifs, en quoy cependant consiste une des principales bontés de la battisse puisque c'est par là que le mortier fait liaison avec la pierre et que le tout ne fait qu'un corps comme dit Vitrouve<sup>62</sup> et Philibert De L'Orme<sup>63</sup>.

Art. 8<sup>e</sup>

Ce défaut est encore plus considérable par la mauvaise qualité de la chaux de Bédoin, laquelle ne fait corps que difficilement et après bien du temps. À tous ces inconvénients on doit y en ajouter encore un bien plus considérable qui est que l'église n'est pas battie sur un terrain uni et solide mais sur le penchant d'une montagne qui n'est qu'une élévation de sable un peu lié, qu'est nommé saffre<sup>64</sup>, et dans lequel se trouvent de morceaux de rocher sans liaison. Ainsy l'édifice pèze d'un cotté sur un corps solide, et d'un autre sur un mouvent et par conséquent il peut s'affaisser d'un cotté plus que d'un autre.

Art. 9<sup>e</sup>

Enfin, pour comble de malheur, comme si tout contribuoit à rendre cet édifice peu solide, cette montagne se trouve pleine de concavités, et surtout du cotté du penchant, où se fait la grande force. Il y en avoit une de connue, lorsqu'on commença l'ouvrage. Elle n'alloit pas alors tout à fait sous les fondements, cependant une vingtaine d'années après quand on l'a fait remplir, on a reconnu qu'elle alloit plus avant sous les fondements, ce qui n'est pas surprenant parce que le terrain n'est composé que de grains de sable [peu liés - barré] presque point liés et qui se détachent aisément.

[fol 369]

Art. 10<sup>e</sup>

On ne croyoit pas qu'il y en eut d'autres, cependant il s'en trouva encore deux dans la maison du nommé Reynard, qui vinrent à la cognoissance du sieur Thibault il y a environ cinq ou six ans, et quoyque la communauté eut dû les faire remplir<sup>65</sup> - comme elle est obligée par la dernière transaction - elle a laissé passer tout le temps sans y faire mettre la main, comme si elle n'y avoit aucun intérêt (quoyquelles soient fort grandes) et qu'une vienne presque aboutir à un des angles de l'église.

Il s'en découvrit encore une autre lorsque M. Constant fit jouer la mine<sup>66</sup> dont l'effect fut si considérable que led. sieur Thibault, se trouvant pour lors dans lad. église, crut qu'elle alloit se renverser sur luy, ce qui a infailliblement désuni les pierres d'avec le mortier, led. sieur

---

mortier : la plus mauvaise de toutes pour ce sujet est celle de grais, & y a défenses particulières aux Massons, de s'en servir en massonerie (...) ».

<sup>62</sup> Pierre Thibault semble ici se référer notamment au chapitre V du Livre II du *De Architectura*, portant sur « La chaux (*De calce*) où sont évoqués les divers éléments composants les pierres et les principes présidant à la prise du mortier de chaux.

<sup>63</sup> Philibert De L'Orme (1514-1570), architecte français né à Lyon, auteur des *Nouvelles inventions pour bien bastir* (Paris, 1561) et du *Premier tome de l'Architecture* (Paris, 1567), ayant, à l'époque de la controverse de Bédoin été réédité avec les *Nouvelles inventions* en 1568, 1576, 1626 et 1648. Pierre Thibault fait ici vraisemblablement allusion à des passages du *Premier tome de l'Architecture*, notamment Livre I, chapitre 14 et Livre II, chapitre 11 où Philibert De L'Orme évoque le fait que « les gros gravois & les cailloux (...) s'abreuvent & attirent la graisse et force de la chaux ».

<sup>64</sup> Saffre, du provençal *safre* ayant selon Mistral les sens de « molasse jaune sale, sable aggloméré, pierre de couleur jaune et de consistance sablonneuse, ou grès limoneux ».

<sup>65</sup> Il s'agit de la transaction passée le 20 mai 1730 par devant le notaire de Bédoin Esprit François Faulcon et dont l'acte est conservé aux Archives départementales de Vaucluse sous la cote 3 E 17/832, fol. 222v-234. Voir annexe 4.

<sup>66</sup> Voir annexe 5.

Constant ayant continué de faire jouer le pétard quoyque led. sieur Thibault luy représentât les inconvénients qu'il y avoit à craindre, sans que le consul d'alors, qui en fut averti, se mit nullement en état de l'empêcher<sup>67</sup>.

#### Art. 11<sup>e</sup>

Qui scait s'il n'y a pas d'autres concavités qui viennent sous les fondements de l'église, peut-être sous quelque angle, et si par la succession du temps, tout cet édifice ne croulera pas, le terrain qui couvre quelqu'une de ces concavités venant à s'ébouler comme il arriva au bastiment du Val-de-Grâce, ainsy qu'il est raporté dans un livre imprimé à Paris, en 1728, chez Claude Combes, qui a pour titre *Architecture moderne*<sup>68</sup>, chap. 14<sup>e</sup>, où il est dit que l'architecte, trouvant le roc, crut asseoir son bastiment avec toute la seureté possible, cependant il se trouva un vuide et le rocher, n'ayant pas en cet endroit là assés d'épaisseur pour soutenir une si grosse masse, se crevoit et faisoit pancher évidemment l'édifice qu'on fut obligé de soutenir par dessous ? On lit, au même endroit, qu'à Mestry<sup>69</sup>, dans le territoire de Venise, qu'une tour rompit le terrain mince sur lequel elle avoit été construite et s'enfonça partout jusques aux crenaux quelques années après son élévation, ainsy que Léon Baptiste Albert dit avoir vu<sup>70</sup> ; ce qui ne pouvoit venir que de quelques concavités qui étoient au dessous, et qu'on avoit ignorées.

#### Art. 12<sup>e</sup>

De ce dessus[il]<sup>71</sup> est sensible, il s'ensuit qu'on doit rendre cet édifice le moins pezant qu'il se pourra. Cependant si on suit le devis il sera des plus pezants. Il y auroit des expédients à prendre pour conserver la beauté de l'église et qu'elle fut d'une longue durée, en chargeant beaucoup moins les murailles.

#### art. 13e

Il faudroit pour cela faire une voute poutrelle de quatre ou cinq poulces d'épaisseur, qui seroit aussi legere et plus que si elle estoit de brique qui commenceroit au dessus des lunettes de pierre de taille qu'on couvriroit ensuite d'une charpente et d'un toit fait a tuiles mouïllées par dessus ; on n'auroit qu'avoir soin du couvert, ce qu'on pourroit aisement et l'église et la voute seroient d'une tres grande durée paroissant au coup d'oeuil toute de pierre de taille etant d'une meme couleur.

#### art. 14e

---

<sup>67</sup> Les délibérations de la communauté ne confirment pas exactement cette version - voir annexe 5.

<sup>68</sup> Charles-Étienne Briseux, *Architecture moderne ou L'art de bien bâtir pour toutes personnes, tant pour les maisons de particuliers que pour les palais...*, Paris, 1728. L'éditeur donné ne paraît pas correspondre puisque le catalogue de la Bibliothèque nationale de France donne C. Jombert. Pierre Thibault reprend mot pour mot le texte de Briseux (p. 36) : « comme il est arrivé au Val-de-Grâce, où l'Architecte trouvant le roc, crut asseoir son bâtiment avec toute la sûreté possible, cependant il se trouva une carrière dessous, dont le ciel qui n'étoit pas assez fort pour soutenir une si grosse masse se crévoit & faisoit pencher évidemment ce qu'il y avoit de bâti dessus ; on fut obligé de percer ce ciel & de mettre de larges piliers dessous pour le soutenir ».

<sup>69</sup> Mestre (prov. de Venise).

<sup>70</sup> Pierre Thibault poursuit ici la citation de Briseux (p. 36-37) : « Léon-Baptiste Albert raconte qu'il a vu à Mestri, dans le territoire de Venise, une tour qui après quelques années de son élévation, rompit le terrain mince sur lequel elle avoit été construite, & s'enfonça partout jusqu'aux crénaux [...] ». Cette anecdote est tirée du *De re aedificatoria*, livre III, chap. 3 : « J'ai ainsi vu dans la ville de Mestre en Vénétie une tour qui, peu de temps après son achèvement, défonça, sous l'effet de son poids, le sol à l'évidence trop mince et peu résistant sur lequel elle reposait, et fut enterrée jusqu'à son sommet » (L. B. Alberti, *L'art d'édifier*, texte traduit du latin, présenté et annoté par P. Caye et F. Choay, Paris, Seuil, 2004, p. 144).

<sup>71</sup> Un signe inséré paraît indiquer un renvoi qui n'a pas été reporté. La réponse commençant par « De ce dessus il est sensible », on peut proposer de restituer « il ».

L'exemple que nous avons de l'église paroissiale de Sainte Magdeleine d'Avignon que le sieur Thibault a visitée et reconnue les jours passés laquelle se trouve menacer une prochaine ruine quoique bastie depuis peu, et couverte d'une charpente par dessus est un grand exemple pour celle de Bedoin, elle manque par le défaut de butée. Non obstant quelle ayt été batie avec de pierres tres legeres et de la chaux de Villeneuve qui est sans contredit la melieure qu'il y ayt bien loing d'icy. Que peut on attendre de celle de Bedoin qui est presque le double plus large et plus haute que celle de la Magdeleine, elle a soutenu quelques années contre l'effort que font les vousoirs dans une voute qui doivent être considerés comme autant de coins qui par leur pezanteur tendent a tomber, et a faire ouvrir la voute pour s'en separer. Cette pezanteur et cette butée sont toujours les memes dans les voutes, au contraire dans celle de Bedoin, le poids et la butée iront toujours en augmentant par l'introduction des eaux pluviales a travers les joint montants des dales qui doivent couvrir la voute. Lesquelles eaux penetrants dans les reins et dans la maçonnerie des murailles en augmenteront considerablement le poids et la butée, deterioreront et corrompront la batisse par dedans, de sorte qu'on aura bientot le chagrin de voir cette eglise detruite.

[fol 368v]

art. 15e

Et c'est par la que l'église de Sase village de Languedoc peu elognée menace ruine ainsy que led. sieur Thibault l'a reconnu lorsqu'il en fit la verification avec M. Maurice architecte de la ville de Nîmes, ensuite de la commission a eux donnée par monseigneur l'intendant le 3e octobre 1731. Celle de Laudun, celle de Chateaufort sont dans le même cas ; et par la visite qu'il a faite en dernier lieu de l'église de Noves, ensuite de la commission a luy donnée par monseigneur l'archeveque seigneur spirituel et temporel dud. lieu, il a reconnu par la chapelle tombée de lad. eglise qu'elle n'a manqué que par la butée, quoiqu'elle ayt subsisté longtemps, et que les eaux qui s'y etoient introduites a travers les joints des dalles de sa double couverture avoient corrompu et deterioré la qualité de la batisse, dans laquelle on voyoit des racines qui avoient plus de douze pans de longueur, et qui plus est il remarqua encore qu'au sanctuaire et a une chapelle de lad. eglise quoiqu'il y eut plus de huit jours qu'il n'avoit pas pleu, l'eau tomboit de la voute comme de goûttieres d'un couvert quand il pleut, ce qui arrive de même a l'église de Notre-Dame la Principale, aux Cordeliers et a Saint-Pierre de notre ville, et quoique les voutes desd. eglises soient gothiques faites en tiers points et qu'elles portent une grande elevation, cependant le défaut de couverture sera leur ruine, malgré le soin que l'on a de les bien entretenir, et c'est par le meme défaut que l'église de l'Isle tomba, et que la chapelle des penitents bleus de cette ville croûla tout a coup, ayant de meme led. sieur Thibault trouvé dans la visite qu'il en fit que les racines penetrent jusqu'a la naissance de lad. voute et que les pierres des enfourchements a leur naissance etoient toutes pourries.

art. 16e

C'est dans ces différentes commissions que led. sieur Thibault a vû quelle devoit être la butée de voûtes et par les remarques qu'il en a faites en Italie sur les bâtiments anciens et modernes qu'il a reconnu quels etoient les inconvenients des bardaisons et que le devis du sieur Mignard ne pouvoit être executé sans risques de n'avoir travaillé que pour elever a grands frais un superbe mais triste mausolée pour les habitants de Bedoin qui risquent d'être ensevelis sous les ruines de cet edifice.

Le fait d'aujourd'huy n'est pas nouveau comme on le veut dire led. sieur Thibault l'a reconnu et a representé le défaut de cet ouvrage depuis son commencement et c'est ce qui l'a obligé de faire des augmentations en bien des endroits et particulièrement au sanctuaire, ou il vit bien que la voute ne pourroit subsister, si l'on ne fortifioit les deux contreforts au derriere d'iceluy, en luy donnant le double de solide de ce qui étoit porté par le devis du sieur Mignard a l'effect

de pouvoir resister a la butée des voussoires du cul de four, ce qui a été reconnu tres necessaire par les derniers experts, de même que le changement fait a la couverture du sanctuaire.

art. 17e

La communauté est bien persuadée elle meme de cette verité et il ne seroit pas difficile de prouver que sans cette augmentation d'ouvrage la voute du sanctuaire n'auroit pû soutenir longtemps. Il s'agit a present de finir l'eglise, led. sieur Thibault ne souhaite pas mieux, pourquoy ne pas nommer des experts pour regler la difference des ouvrages, la communauté l'a meme deliberé dans le consulat de 1731, elle se rend aujourd'huy difficile, pourquoy n'executer ,ce qui avoit été si sagement deliberé, ou bien si l'on veut absolument que led. sieur Thibault suive le devis de M. Mignard qu'on le decharge de tout ce qui peut arriver après que l'ouvrage aura été reconnu par experts etant encore sur les cintres.

art. 18e

Led. sieur Thibault ne demande pas autre chose se flattant qu'il n'y a personne entendüe qui ayant oüï ses raisons, et jugeant sans prevention ne convienne que la butée de la voute, n'est pas suffisante pour la supporter, et qu'il faut trouver une autre maniere de la couvrir.